

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 258. portant renouvellement du sursis d'appel accordée à M. Caracciolo.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1918

Numéro JO
n° 262 du 31/08/1918

Date du numéro
31 août 1918

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le cablogramme No 115 du 30 septembre 1914 prescrivant de renvoyer dans leurs foyers, en sursis d'appel, les réservistes de l'armée territoriale : Vu l'arrêté N°158 du 29 mai 1918 accordant un sursis d'appel de trois mois au sergent Carichiopulo

Vu l'avis exprimé par le Capitaine commandant d'armes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est renouvelé pour une période de trois mois, valable du 1er septembre au 30 novembre 1918 inclus, le sursis d'appel précédemment accordé au sergent CarichioeuLo (Jac-ques), négociant, chef de maison, qui n'est pas susceptible en raison de son âge et de sa situation de famille, d'être envoyé en France. Art. 2.— Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.